

6 mai 2024

À cette séance ordinaire, tenue le 6 mai 2024, tenue au salon funéraire situé au 1289, route Sainte-Thérèse étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et trois (3) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

78-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques L'Heureux appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2024
3. Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 19 avril 2024
4. Avis MRC mise en opération fibre optique locale
5. Adjudication contrat pour travaux de neuf (9) sections de trottoir manquantes route Ste-Thérèse à la suite du transfert de fil
6. Autorisation aménagement extérieure halte cyclable, confection panneau histoire de Sainte-Hénédine et activités du 25 mai 2024
7. Autorisation étude caractérisation lot 4 084 189 et partie de lot 4 980 035
8. Approbation ajout signalisation diverse
9. Défilé Sainte-Claire – rapport budget prévu et autorisation versement montant supplémentaire
10. Correspondances
11. Période de questions
12. Varia - Résolution vente partie terrain au 117 Langevin
- Rappel ancien numéro civique à enlever

79-24

Adoption du procès-verbal 8 avril 2024

Il est proposé par Christian Roy appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 8 avril 2024 soit adopté tel que présenté avec correction à la résolution 68-24 pour inscrire 28 300\$ au lieu de 28 500\$.

80-24

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 19 avril 2024

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
Les paiements directs numéros : 501209 à 501214..totalisant ...13 699.92 \$
Les dépôts directs numéros 1854 à 1903.....totalisant...71 347.98 \$
Chèques numéros : 16922 à 16957.....totalisant 89 251.29\$
Pour un grand total de :174 299.19\$

81-24

Avis à la MRC mise en opération fibre optique locale

Considérant la résolution 113-23;
Considérant que l'installation a été complétée en avril 2024;
Il est proposé par Christian Roy appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que le conseil municipal avise officiellement la MRC que la municipalité de Ste-Hénédine est maintenant autonome pour la fibre optique et ne désire pas renouveler l'entente de fibre à son échéance.

6 mai 2024

82-24

Adjudication contrat pour travaux de neuf (9) sections de trottoir manquantes route Ste-Thérèse

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la construction de neuf (9) sections trottoir qui n'avait pas été réalisée en 2022 suite au délai imposé par Hydro-Québec;

Considérant les demandes de prix faites auprès de deux (2) entrepreneurs et les offres reçues;

Considérant que la municipalité réalisera en régie les travaux de préparation et de signalisation requis;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement;

Que le conseil municipal adjuge les contrats de construction des neuf (9) sections de la route Ste-Thérèse à BMQ

Au montant de 14 136\$ plus taxes

Le tout sera financé par le règlement d'emprunt relatif en vigueur.

83-24

Autorisation aménagement extérieur de la halte cyclable, de confection d'un panneau histoire et du lancement du tronçon de la piste cyclable de Ste-Hénédine à Bellechasse le 25 mai prochain

Considérant le plan fait par M. Erick Olivier à la demande de la chargée de projet de la MRC;

Considérant le montant alloué par la MRC pour ces travaux;

Considérant qu'il est possible d'utiliser une partie des sommes pour l'entretien de la piste à cette fin pour la pelle, camion et pavage;

Considérant qu'il y a lieu également de faire préparer et installer un panneau sur l'histoire de Ste-Hénédine préparé par Cyrille Gélinas, historien;

Considérant l'activité prévue par la MRC le 25 mai 2024 pour le lancement du tronçon Ste-Hénédine et Bellechasse le 25 mai prochain;

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire réaliser l'aménagement de la halte cyclable selon le plan de M. Erick Olivier selon les modalités convenues avec la MRC et que le conseil autorise le paiement de l'excédent au budget d'entente sur ce projet

Que le conseil autorise également le directeur général greffier trésorier à faire préparer et installer un panneau sur l'histoire de Ste-Hénédine avec photos selon le texte de Cyrille Gélinas, historien dont l'épreuve a été soumise au conseil et à la MRC;

Et qu'enfin le conseil autorise à publiciser et offrir des bons d'achat pour un montant de 250\$ des commerces locaux aux participants à l'activité.

Le tout pour un montant n'excédant pas 20 000\$ à financer à même le surplus non-affecté.

84-24

Mandat étude de caractérisation de lot 4 084 189 et partie de lot 4 980 035

Considérant les démarches en cours vue en d'agrandir le périmètre urbain pour le développement résidentiel;

Considérant les échanges tenus avec la MRC et les propriétés connues;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le conseil municipal mandate la firme GestionZone selon la proposition reçue;

Le tout sera financé à même les montants prévus au budget à cette fin et le surplus non affecté.

6 mai 2024

85-24

Approbation ajout signalisation diverses

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter quelques plaques signalétiques à la suite de changements;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux pour sensibiliser les camionneurs aux bruits de frein à l'air pour les habitations résidentielles;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des traverses agricoles sur la piste cyclable;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve l'ajout de divers panneaux de signalisation sur le territoire municipal selon explications fournies par le directeur général greffier trésorier.

Le tout sera financé à même le budget de financement prévu à cette fin.

86-24

Défilé de Ste-Claire à l'occasion de son 200^e le 24 juin 2024

Considérant la résolution 34-24;

Considérant le rapport présenté par le directeur général greffier trésorier;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement;

Que le conseil municipal alloue un montant supplémentaire de 1 500\$ pour sa participation à la parade selon l'estimé présenté.

Le tout sera financé à même le budget de financement prévu à cette fin.

87-24

Autorisation vente partie de terrain pour régularisation empiètement bâtiment secondaire

Considérant la résolution 195-23;

Il est proposé par Christian Roy appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que la Municipalité vende à Rollande Nadeau et Jean-Marc Nadeau du 117 rue Langevin, l'immeuble dont la désignation suit :

Désignation

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SIX CENT VINGT ET UN MILLE CENT DOUZE (6 621 112) du cadastre DU Québec, circonscription foncière de Dorchester.

Sans bâtisse.

Que le prix de vente soit de 9.00\$ du pied carré pour une superficie de 92.6 pieds carré, mesures anglaises, pour un total de 833.40\$ plus les taxes applicables payable en entier lors de la signature de l'acte notarié.

Que lors de la signature de l'acte notarié, les acquéreurs remboursent à la Municipalité les honoraires et déboursés pour les remplacements cadastraux requis pour procéder à la présente vente. Ces honoraires et déboursés s'élèvent la somme de 1 629.17\$.

Que Yvon ASSELIN, maire de même que le directeur général et greffier-trésorier, Yvon MARCOUX soient et ils sont autorisés par les présentes à signer l'acte de vente et tous autres documents visant à rendre la vente parfaite.

6 mai 2024

88-24 Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.
Il est vingt heures cinq (20h05.).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier
